



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

M. João Aguiar Machado
Director General, Maritime Affairs and Fisheries DG Mare
European Commission
Belgique

Dublin, le 26 juin 2018

Objet : **Consultation des conseils consultatifs à propos de nouveaux programmes spécifiques de contrôle et d'inspection (SCIP)**

Cher M. Machado,

Le CC EOS souhaite remercier la Commission européenne d'avoir consulté les conseils consultatifs à propos de la mise en œuvre par la Commission d'une décision mettant en place des programmes spécifiques de contrôle et d'inspection pour certaines pêcheries démersales et pélagiques dans la mer Baltique, la mer du Nord, les eaux occidentales de l'Atlantique nord-est, l'Atlantique est, la mer Méditerranée et la mer Noire.

Le CC EOS a dûment consulté ses membres en fonction du document de consultation de la Commission et en tenant également compte de la proposition de la Commission visant à amender le règlement de contrôle (No 2018/0193 (COD)), publié le 30 mai 2018. Le CC EOS a convenu de l'avis suivant.

Le CC EOS note la disposition dans la proposition de la Commission relative à l'utilisation d'outils électroniques de surveillance à distance, en particulier les CCTV, comme mesure de contrôle de l'obligation de débarquement (Article 25a), qui nécessite qu'un pourcentage de navires soient équipés de CCTV, sur la base d'une évaluation des risques. Comme la proposition prévoit déjà les CCTV obligatoires, elle invalide le point de sa dernière consultation. En conséquence, le CC EOS a estimé une réponse détaillée au questionnaire inutile and renvoie à l'avis du CC EOS sur les propositions de la Commission relatives au système de contrôle européen de la pêche¹, en particulier eu égard à la question de la surveillance électronique à distance dans le cadre de la section sur le contrôle de l'obligation de débarquement. Cet avis a pris en compte les critères permettant de déterminer les pêcheries/segments de flottille/navires à contrôler par le biais d'un contrôle électronique à distance, ainsi que les défis associés à l'introduction de CCTV plus particulièrement

Le CC EOS est déçu que le temps imparti pour les deux documents n'ait pas permis de s'assurer que l'opinion des parties prenantes soit correctement sollicitée sur toutes les questions clés avant la

publication des propositions de contrôle de la Commission. Le CC EOS réitère l'importance de la révision du règlement de contrôle et son rôle dans la réussite de la PCP. Un groupe de discussion sur le contrôle et la conformité sera organisé ultérieurement afin de débattre de la proposition de la Commission N°2018/0193 (COD) de manière plus approfondie. Une invitation à cette réunion sera envoyée à la Commission en temps opportun.

Je vous prie d'agréer, cher M; Machado, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Emiel Brouckaert

Président, comité exécutif